



Les **Dossiers**



CAMPUS
FRANCE
campusfrance.org



Avril 2015

Italie



Journée Italie
Campus France



<i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Avant-propos



Les liens historiques, la proximité géographique, les affinités culturelles, intellectuelles et linguistiques, les relations séculaires entre universités, le partage de valeurs fondamentales telles que le souci de la qualité scientifique ou la défense de l'esprit critique, l'engagement commun pour la construction d'une Europe du savoir : autant d'atouts pour la coopération entre établissements universitaires et de Recherche italiens et français.

C'est dans ce contexte que les institutions et Agences des deux pays (ministères italien et français des Affaires étrangères et de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; Agences Campus France et Uni-Italia ; Institut français d'Italie ; Université franco-italienne) ont conçu la journée franco-italienne du 7 mai 2015.

Les statistiques présentées et analysées dans ce dossier publié à l'occasion de cette Journée nous le rappellent : les échanges et les collaborations entre les deux pays ne cessent de croître, facilités par les programmes européens comme Erasmus+ ou Horizon 2020, par les mécanismes de financement bilatéraux comme l'Université Franco-Italienne (UFI), par les doubles diplômes et formations conjointes entre universités, par les programmes de bourses de chaque pays et aussi par l'action quotidienne des institutions culturelles françaises présentes en Italie et des institutions culturelles italiennes présentes en France.

Ils se développent aussi parce que chacun est aujourd'hui convaincu que l'internationalisation des universités et la construction d'un espace européen mieux intégré sont les meilleures garanties pour l'avenir des établissements comme pour celui des étudiants qui s'apprennent à entrer sur le marché du travail.

Eric Tallon

Directeur de l'Institut français d'Italie

L'Italie dans son contexte régional





ITALIE

INFORMATIONS CLÉS/INTRODUCTION

- 4** **Données géographiques, démographiques, économiques**
Contextes socio-économique et démographique
Les relations franco-italiennes

PARTIE 1

- 6** **L'enseignement supérieur italien**
1. Un système majoritairement composé d'universités publiques
 2. Les étudiants italiens
 3. L'accès à l'enseignement supérieur et l'organisation des études
 4. Les réformes de l'enseignement supérieur italien
 5. La Recherche en Italie

PARTIE 2

- 11** **L'internationalisation de l'enseignement supérieur italien**
1. La politique d'attractivité des étudiants internationaux
 2. La mobilité des étudiants internationaux :
Les principaux pays d'origine des étudiants internationaux
Les principales destinations des étudiants italiens
 3. Focus programme Erasmus

PARTIE 3

- 15** **Le dispositif d'attractivité de la France**
1. La francophonie et le réseau de coopération
 2. La mobilité des étudiants italiens vers la France
 3. Campus France en Italie
 4. Les résultats de l'enquête Campus France TNS Sofres sur les étudiants italiens

PARTIE 4

- 20** **La coopération bilatérale universitaire et scientifique**
1. La Recherche et l'innovation en Sciences dures et appliquées (SST)
 2. Les Lettres et Sciences humaines (Institut français d'Italie)
 3. L'École française de Rome
 4. L'Université Franco-Italienne (UFI)

Données géographiques⁽¹⁾

Superficie : **301 340 km²**
 Capitale : **Rome**
 Langue courante : **italien**

Données démographiques

Population (millions 2014)⁽¹⁾ : **60 783**
 Population rurale (2013)⁽²⁾ : **31 %**
 Espérance de vie (2013)⁽²⁾ : **83 ans**
 Population 15 à 24 ans 2015 (2025)⁽²⁾ : **9,9 % (9,9 %)**
 Indice de développement humain (rang IDH / 186 pays)⁽³⁾ : **26^e**

Données économiques

PIB (est. 2013)⁽²⁾ : **1 618 Mds€**
 Rang PIB (/rang 2010)⁽²⁾ : **9^e rang (8)**
 Taux de croissance du PIB 2013⁽¹⁾ : **- 1,93 % ↘**
 PIB par habitant (2013)⁽⁴⁾ : **27 059 €**
 Croissance du PIB/HAB (2013)⁽⁴⁾ : **- 2,4 % ↘**
 Dette publique (2014)⁽⁴⁾ : **132 %**
 Déficit / surplus budgétaire (2014)⁽⁴⁾ : **- 3,0 %**
 Taux d'inflation 2014⁽⁴⁾ : **0,0 %**
 Part de richesse des 20 % les plus riches⁽²⁾ : **42 %**
 Taux de chômage BIT (2015)⁽⁴⁾ : **12,6 %**
 Taux de chômage < 25 ans (2013)⁽⁴⁾ : **41,2 %**
 Part des principaux secteurs d'activité dans le PIB⁽¹⁾ :
 Agriculture : **2 %**
 Services : **25 %**
 Industrie : **73 %**
 Balance commerciale 2013 (milliards €)⁽⁵⁾ : **30,4**
 Rang France / clients 2014 (% des export) : **2^e (10,8)**
 Exportations vers la France (milliards €)⁽⁶⁾ : **30,8**
 Rang France / Fournisseurs 2014 (% des import) : **2^e (8,4)**
 importations de France (milliards €) : **36,2**

Éducation

Dépenses d'éducation en % PIB (2010) : **4,5 %**
 Score PISA 2012 (/65 pays testés)⁽²⁾ : **31^e**
 Taux d'inscription dans le supérieur (2012) : **6,4 %**
 Étudiants en mobilité Internationale (% des étudiants nationaux)⁽⁷⁾ : **51 236 (2,6 %)**
 % évolution 2012/2009 : **28 %**
 Utilisateurs Internet (% haut débit)⁽⁸⁾ : **58 % (22 %)**

Recherche⁽⁹⁾

Dépenses en Recherche & Développement (% PIB/2012) : **1,27 %**
 Évolution 2009/2012 : **+ 0,2 % ↗**
 % financé par l'État : **42,60 %**
 % DIRD exécutée par l'Enseignement supérieur : **28,20 %**
 % DIRD financée par l'étranger : **9,06 %**
 % de co-publications internationales : **41,70 %**

L'Italie

Contextes socio-économique et démographique

L'Italie compte aujourd'hui environ 61 millions d'habitants répartis de façon très inégale sur les 310 000 km² du territoire, du fait des contraintes naturelles (montagnes et régions sèches au sud, plaines littorales du Pô...). 67 % de la population est urbaine et concentrée en Italie du Nord et Centrale.

Longtemps réservoir démographique de l'Europe et de l'Amérique, l'Italie est désormais l'une des portes d'entrée européenne pour les migrants africains ou d'Europe de l'Est. L'Italie développe des partenariats avec la Tunisie, l'Égypte et la Libye, notamment en matière de sécurité et d'immigration.

Avec un PIB de 2 153 Mds€, l'Italie est aujourd'hui la 9^e économie mondiale et la 4^e européenne, malgré une situation économique qui s'est dégradée depuis 2007. En panne de croissance, le PIB italien a stagné en 2014 (- 0,4 %), soit une quatrième année sans croissance (- 1,9 % en 2013), malgré une reprise de la consommation des ménages. Le manque de matières premières et de ressources énergétiques (dépendance à 80 %) sont des handicaps naturels qui déséquilibrent la balance commerciale.

Le taux de chômage reste en conséquence élevé (12,6 %) et culmine à 41 % pour les 18-25 ans. Le niveau de vie s'érode pour une large partie des Italiens et la contraction des investissements, notamment des entreprises, (-2,3 % selon l'ISTAT¹) pèsent également sur la dynamique économique.

Le pays doit composer avec de fortes disparités régionales : alors que le Nord-Ouest milanais bénéficie d'un tissu industriel dense et d'un des PIB par habitant les plus élevés d'Europe, que certaines villes s'imposent par leur dynamisme (Venise, Bologne, Florence, Rome), le Sud et les Îles sont confrontés à un retard économique et un manque d'infrastructures qui se traduisent par un chômage nettement plus élevé qu'au Nord du pays, et la persistance d'une économie souterraine qui freine les investisseurs.

Néanmoins, l'Italie conserve des atouts importants comme son faible endettement privé, notamment immobilier. L'industrie reste un secteur majeur (20 % de la valeur ajoutée) comparativement aux grandes puissances européennes, plaçant l'Italie au rang de la 5^{ème} puissance manufacturière mondiale.

Le tissu industriel est dense et composé de 4 millions de PME (Petites et Moyennes Entreprises) dont la taille permet difficilement de lutter face à la compétition mondiale, sur les plans de la productivité et des investissements R&D (Recherche et Développement).

Réputée pour ses produits de luxe, l'Italie dispose aussi d'atouts touristiques qui lui permettent d'attirer plus de 50 millions de touristes annuels (5^e destination mondiale).

L'horizon semble se dégager pour l'Italie qui devrait renouer avec la croissance en 2015 : + 0,4 % en 2015 pour le FMI et + 0,6 % pour l'OCDE, + 0,8 % en 2016 selon le FMI et + 1,3 % selon l'OCDE. Un retournement encore trop timide pour espérer une embellie marquée sur le front de l'emploi, mais l'ISTAT souligne que la nette amélioration des indices de confiance des ménages et des entreprises, ajoutée à la hausse de la production industrielle fin 2014, s'accompagne d'un léger recul du chômage (y compris chez les jeunes) et d'une légère reprise de l'inflation après un recul de - 4,38 % sur deux ans.

Parmi ses autres atouts, l'Italie peut s'appuyer sur un commerce extérieur en très net redressement (+ 45 % en 2014/13) qui atteint 43 Mds€ et le double si l'on exclut les importations énergétiques. La forte baisse des prix de l'énergie explique sans doute largement le recul de 20 % de la facture énergétique italienne.

Après plusieurs années d'instabilité, l'Italie semble avoir retrouvé un nouvel équilibre politique avec la nomination du président du Conseil, Matteo Renzi. La volonté affichée de l'Exécutif de réduire le déficit budgétaire (plus de 130 % du PIB) a commencé à rassurer les marchés malgré la dégradation à BBB de la note Standard & Poors fin 2014. Si la Commission européenne reste prudente, elle a rendu un avis positif sur le budget italien pour 2015 tout en rappelant que le pays reste sous surveillance renforcée, dans l'attente de la mise en œuvre des réformes structurelles annoncées qui ne sont pas sans rappeler les séries de mesures prises en France : réduction des dépenses publiques territoriales, libéralisation de certaines professions réglementées, des marchés de l'énergie, des services financiers et du marché du travail.

1- L'Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT), ou Institut national de statistique, est un organisme public de recherche italien consacré à toutes les questions de statistiques et de démographie du pays.

Les relations franco-italiennes

La France et l'Italie sont étroitement liées commercialement, l'une pour l'autre au second rang des clients et des fournisseurs. En pourcentage, la France représente 10,6 % des exportations italiennes (derrière l'Allemagne à 12,6 %) et 8,6 % des importations par l'Italie (derrière l'Allemagne à 15,4 %). Pour la France, les chiffres sont équilibrés : l'Italie représente 7,2 % de ses débouchés (derrière l'Allemagne à 16,6 %, ex-æquo avec la Belgique) et 7,3 % de ses achats (4^e rang après l'Allemagne, la Chine et la Belgique).

L'Italie est ainsi le premier marché des produits agroalimentaires français (malgré un recul récent), un marché majeur pour l'automobile et la métallurgie française mais aussi l'énergie, la grande distribution, les banques, les produits pharmaceutiques (en nette hausse), les biens d'équipement et les produits intermédiaires.

Sur le plan financier, la France reste le premier investisseur en Italie (1/5^e du stock IDE) si l'on exclut les plateformes d'investissements étrangers des Pays-Bas et du Luxembourg.

Le solde de notre commerce bilatéral avec l'Italie reste toutefois nettement déficitaire à - 5,4 milliards d'euros en 2014 malgré une hausse de 1,3 % de nos exportations entraînant une amélioration du déficit par rapport à 2013 (- 0,5 Mds€). Le déséquilibre est particulièrement marqué dans les secteurs des machines industrielles et du textile.

Des opportunités de partenariats se présentent dans les secteurs technologiques et la recherche, en particulier dans les domaines où l'Italie possède un savoir-faire mondial : aérospatiale, composants automobiles, chimie, mécanique, télécommunications, informatique, pharmacie, biotechnologies.

PARTIE 1

L'enseignement supérieur italien : un modèle proche du système français

Berceau historique de l'enseignement universitaire en Europe, l'Italie reste une destination de premier plan de l'Enseignement supérieur européen. Avec la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, c'est le quatrième pays à avoir signé la Déclaration de la Sorbonne en 1998, point de départ du « Processus de Bologne » visant à l'harmonisation des systèmes d'Enseignement supérieur dans l'Union européenne.

1. Un système majoritairement composé d'universités publiques

Le système italien, dit « binaire » est composé de deux catégories d'établissements :

► Les établissements universitaires et non universitaires

Il s'agit des universités publiques et privées dont les diplômes sont reconnus par l'État, des Instituts spécialisés (6), tournés vers les activités de Recherche et des Universités d'Enseignement à

distance. Les universités publiques représentent, avec 60 institutions, l'essentiel de cette catégorie. Les Universités sont polyvalentes dans leurs enseignements et autonomes dans leur statut, inscrit dans la Constitution de 1948. Placées sous la tutelle du ministère italien de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR), leur principal organe de représentation est la Conférence des Présidents d'Universités Italiennes (CRUI). Parmi ces Universités, 3 Instituts Polytechniques, qui dépendent des régions et dispensent des formations dans le domaine de l'ingénierie et de l'Architecture. L'Italie compte également trois Universités destinées aux étrangers qui ont vocation à la Recherche et au développement pour la diffusion de la langue et de la culture italienne.

Parmi les établissements non universitaires figurent : les écoles délivrant des formations dans le domaine artistique, les écoles spécialisées et les 62 Instituts Techniques Supérieurs (ITS) qui proposent sur le modèle du BTS français des formations professionnalisantes de deux ans accessibles après le Baccalauréat. Ces instituts dépendent des Régions, autorités compétentes en matière d'enseignement professionnel et de formations supérieures courtes.



► Le financement de l'enseignement supérieur italien

L'enseignement supérieur italien est financé dans sa grande majorité par des dotations annuelles versées aux universités par le MIUR, auxquelles s'ajoutent les fonds nationaux et régionaux pour les bourses et la mobilité des étudiants. Ces ressources, prises dans leur ensemble, sont passées de 8,4 milliards d'euros en 2009 à 7,3 milliards d'euros (dont 6,9 milliards de financement du MIUR aux universités) en 2013, soit une diminution de 1,1 milliards d'euros, équivalente à 20 % des ressources en termes réels. Cette diminution s'est répercutée sur les dépenses des universités, notamment en ce qui concerne le personnel (60 % des dépenses des universités publiques), qui ont diminué de 17 % entre 2008 et 2012.

L'enseignement artistique en Italie

L'enseignement supérieur artistique occupe une place de choix, dans l'organisation du système d'enseignement supérieur public italien. Le système AFAM : Haute Formation Artistique, Musicale et Chorégraphique placé sous l'autorité du MIUR, compte 132 établissements : les Conservatoires (58), les Académies des Beaux-Arts (20 Académies publiques et 24 reconnues), les Académies d'Art Dramatique et de Danse, regroupant un total de 56 000 étudiants.

Depuis 1999 (loi 508/99), les institutions du système AFAM font partie du système d'enseignement supérieur italien et les diplômes qu'elles délivrent (diplôme académique de premier niveau, de second niveau et de formation à la Recherche) sont équivalents aux diplômes universitaires de niveau LMD.

Les Académies des Beaux-Arts (privées et publiques) sont présentes dans les grandes villes italiennes. A la différence des autres universités, ces institutions, dont l'origine remonte à la Renaissance, ont une vocation artistique et délivrent des formations en peinture, sculpture, architecture ou scénographie.

Plus récents, les Instituts Supérieurs pour les Industries Artistiques (ISIA) sont au nombre de 4 et sont dédiés à la formation en Arts appliqués dans des domaines tels que le dessin industriel ou la communication visuelle.

► Les établissements italiens dans les classements internationaux

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur italien figurent en bonne place dans les classements internationaux.

À titre d'exemple, les Universités de Pise et de *la Sapienza* (à Rome), celles de Milan, Padoue et Turin figurent dans le top 200 du classement de Shanghai (*Academic Ranking of World Universities, ARWU 2014*).

L'Université de Bologne figure dans le top 200 du classement *Quacquarelli-Symonds (QS) World University Ranking de 2014*.

Quant à l'École Normale Supérieure de Pise, elle apparaît en 63^e position dans les classements du *Times Higher Education*. Dans celui-ci et par filière, les Universités de Bologne et de *la Sapienza* sont classées parmi les 100 meilleures universités du monde en Art et Sciences humaines ; et le Polytechnique de Milan apparaît parmi les 100 meilleurs établissements en ingénierie/technologie.

2. Les étudiants italiens¹

Malgré une forte augmentation du taux de délivrance de diplômes dans la population entre 1993 et 2012² la proportion de jeunes diplômés (22,3 %) reste inférieure à celle des autres grands pays européens (29 % en Allemagne, 39 % en Espagne et 45 % au Royaume-Uni³). Ce chiffre s'explique en grande partie par un taux d'échec élevé des étudiants italiens : actuellement sur 100 élèves inscrits seuls 55 obtiennent la Licence. Autre tendance observée : l'allongement de la durée des études, avec un cursus classique de 5 ans qui tend à dépasser cette durée. Ces deux phénomènes font l'objet de mesures spécifiques de la part du MIUR italien pour pallier ces faiblesses.

Avec un taux de chômage des titulaires de Licence deux fois inférieur à celui des bacheliers ou non-diplômés, les études supérieures en Italie offrent la garantie d'une meilleure employabilité sur le marché du travail, dans un contexte où le chômage des moins de 25 ans reste particulièrement élevé : 42,6 % de la population active selon les chiffres de l'ISTAT⁴ du 31 mars 2015.



Bibliothèque université de Milan

1- Rapport de l'Agence nationale d'évaluation italienne (ANVUR) sur l'état de l'Université et de la Recherche en Italie - 2013
Fiche Curie 2015 Italie - Ambassade de France en Italie

2- La proportion de diplômés parmi les jeunes de 25 à 34 ans est passée sur cette période de 7,1 % à 22,3 %

3- Rapport ANVUR - Source Eurostat OCDE

4- Institut National de la Statistique italien

L'enseignement supérieur en Italie reste majoritairement public avec des universités qui accueillent 92 % du total des inscrits

Répartition des étudiants italiens par type d'établissement - 2013		
Universités publiques (dont universités, polytechniques, et instituts spécialisés) : 67 établissements	1,7 millions	92 %
Universités privées (11 établissements dont 11 universités d'enseignement à distance)	48 000	2,6 %
Établissements du système AFAM : Haute Formations Artistique, Musicale et Chorégraphique (129 établissements)	52 000	2,8 %
Autres établissements d'enseignement supérieur spécialisés	48 000	2,6 %
Total	1 848 000	100 %

Source : Fiche curie Italie 2015, Ambassade de France en Italie

Répartition des étudiants italiens par discipline dans les universités 2011/2012		
Sciences Économiques et Statistiques	236 299	13,4 %
Ingénierie	209 354	11,9 %
Droit	207 189	11,8 %
Sciences Politiques et Sociales	170 198	9,7 %
Médecine	165 453	9,4 %
Lettre	133 999	7,6 %
Architecture	98 106	5,6 %
Langues	92 888	5,3 %
Métiers de l'enseignement	87 714	5 %
Géobiologie	80 343	4,5 %
Chimie-Pharmacie	73 404	4,2 %
Psychologie	67 189	3,8 %
Sciences	51 960	3 %
Agronomie	42 120	2,4 %
Éducation Physique	29 079	1,7 %
Défense et sécurité	1 879	0,1 %
Total	1 751 192	100 %

Source : Fiche curie Italie 2015, Ambassade de France en Italie

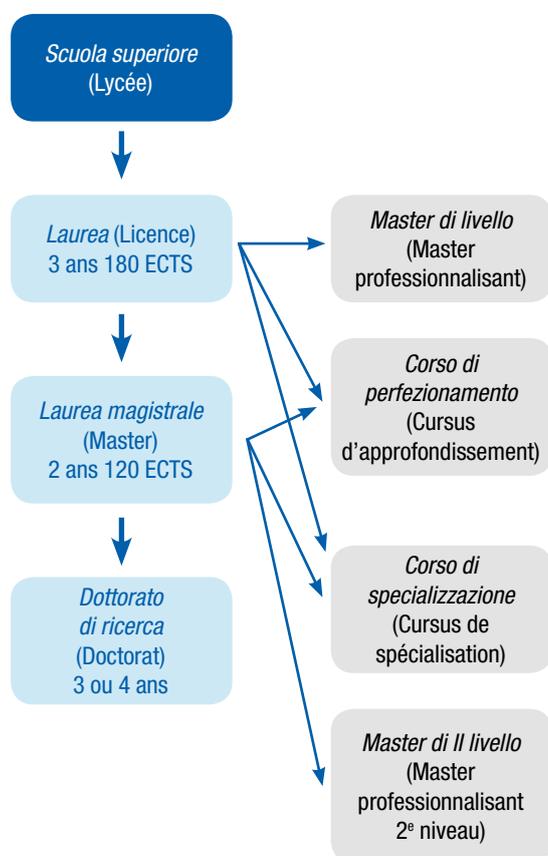
3. L'accès à l'enseignement supérieur et l'organisation des études

Depuis 2001, l'Italie est l'un des premiers pays européens à être passé au système LMD. Chaque université italienne peut fixer ses propres conditions d'admission mais généralement, pour intégrer un premier cycle universitaire, le Baccalauréat est

suffisant. L'accès à certaines filières, notamment celles d'architecture, de médecine et de chirurgie, est subordonné à la réussite d'un examen d'entrée sélectif préalable à la première année.

Les étudiants ne sont pas obligés de passer tous les examens des cours suivis pendant l'année avant le passage à l'année suivante. En conséquence, un nombre importants d'étudiants, dits « *fuoricorso* », mettent plus de temps que prévu à obtenir leur diplôme.

► Organisation schématique de l'enseignement supérieur



► Diplômes LMD

Laurea Triennale

Équivalente à la Licence française, elle permet l'obtention de 180 crédits ECTS et sanctionne un cursus de 3 ans après le baccalauréat.

Laurea Magistrale

Équivalente au Master français et à 300 crédits ECTS. L'épreuve finale est un oral en rapport à un mémoire ou un stage d'au moins 6 mois.

Dottorato di ricerca

Équivalent au Doctorat français, il est d'une durée théorique de 3 à 4 années.

► Diplômes spécifiques

Master di primo o secondo livello

Ce sont des formations d'un an accessibles respectivement après une Licence (*Master di primo livello*) et un Master. Le *Master di secondo livello* est l'équivalent des « Mastères spécialisés » français. Ces diplômes offrent aux étudiants des opportunités de perfectionnement dans des domaines spécifiques, et sont largement tournés vers le monde professionnel.

► Diplômes d'universités non reconnus au niveau national

Les cursus a ciclo unico (cycle unique) :

Ces cursus spécifiques à certaines disciplines réglementées ne font pas partie du schéma LMD car ils ne sont pas divisés en Licence et Master. Leur durée est de 5 ans pour les formations en Médecine, Chirurgie, Odontologie, Vétérinaire, Pharmacie, Chimie, Architecture, Droit, Ingénierie du Bâtiment et de 4 ans pour les études en Sciences de l'éducation.

Les Corsi di perfezionamento e di specializzazione :

Formations d'une durée variable, accessibles après une Licence ou un Master. Les premières permettent d'effectuer une remise à niveau, les secondes sont requises pour l'exercice de certaines activités professionnelles.

► Frais d'inscription

Les droits d'inscription demandés par les universités italiennes varient de manière importante. Beaucoup plus élevés dans les universités privées, ils sont modulés dans les universités publiques selon plusieurs paramètres : filières, capacités contributives des étudiants etc. Sur l'année 2011/2012 les frais d'inscription moyens dans les universités publiques étaient de 1 200 euros en Licence et 2 100 euros en Master. Un Décret-Loi de 2012 prévoit une progressivité des droits en fonction de la durée des études (notamment pour limiter la durée des cursus) et des revenus du foyer familial.

4. Les réformes de l'enseignement supérieur italien

Ces quinze dernières années, des réformes successives du système d'enseignement supérieur italien se sont succédées. Il est possible de distinguer deux phases :

→ Le Processus de Bologne a entraîné de profonds changements dans l'organisation des cours par les universités, avec notamment l'introduction en 1999 du dispositif dit « 3+2 » qui a remplacé les cursus de quatre ou cinq ans par un premier cycle sanctionné par un diplôme au bout de trois ans (*laurea triennale*). Parallèlement à ces réformes, le début des années 2000 marque une expansion rapide de l'offre de formation et des ressources économiques et humaines dédiées au secteur de l'Enseignement supérieur, portée par des universités dont les fortes prérogatives sont critiquées au regard de la prolifération des formations effectuée parfois au détriment de la qualité. Cette expansion a toutefois permis d'absorber la forte demande d'inscriptions et permis le passage d'un système d'enseignement supérieur d'élite vers un système

de masse : entre 1993 et 2012 le taux de diplômés a augmenté de 5,5 à 12,7 % dans la population en âge de travailler.

→ Depuis quelques années, une nouvelle phase est amorcée et les autorités italiennes engagent des réformes majeures du système d'enseignement supérieur italien afin notamment de redéfinir les contours de l'autonomie des universités. Cette réforme a été mise en œuvre en deux temps : d'abord avec la loi 1/2009 (dispositions urgentes) puis avec la loi 240/10 adoptée le 23 décembre 2010. Les principaux changements qu'elle introduit sont les suivants :

- La gouvernance des universités est resserrée : le mandat des Présidents d'Université ne peut dépasser huit ans, le Conseil d'Administration doit inclure 40 % de membres extérieurs à l'université, la figure du Directeur Général apparaît (lequel, tel un véritable manager de l'université, sera responsable des choix en matière d'administration et la gestion de l'établissement).
- La dispersion disciplinaire et académique est combattue par une redéfinition des secteurs scientifiques et une validation nationale des formations.
- Un cadre comptable et budgétaire unique est instauré pour l'ensemble des universités italiennes.
- Une culture de l'évaluation et de la performance est encouragée. L'Agence Nationale d'Évaluation du système universitaire et de la Recherche (ANVUR) est créée en 2009. Elle a pour principales missions d'évaluer les activités des universités et des centres de Recherche publics et privés, ainsi que l'efficacité des financements étatiques visant à promouvoir la Recherche et l'innovation. Elle a rendu public en 2014 le premier rapport national sur l'état de l'université et de la Recherche en Italie (daté 2013)¹.

5. La Recherche en Italie

► Les principaux acteurs

Les acteurs de l'enseignement supérieur

Les Universités publiques et privées conduisent également une large gamme d'activités de Recherche connectées à leurs objectifs stratégiques et filières de spécialisation. Elles participent à hauteur de 28,2 % à la dépense nationale en R&D et regroupent environ 76 200 ETP (Équivalent Temps Plein) impliqués dans des activités de Recherche².

Les acteurs publics³

Il n'existe pas en Italie d'Agence de financement de la Recherche. Les financements nationaux pour les activités de Recherche, qu'ils soient récurrents ou sur appels à projets, proviennent principalement du MIUR.

D'autres ministères, tels que le ministère du Développement économique, le ministère de la santé et le ministère de l'Agriculture, financent également de façon plus marginale la Recherche sur certaines thématiques.

Les Régions italiennes jouent également un rôle déterminant dans le soutien à la Recherche appliquée, à l'innovation et au transfert de technologies. Elles participent à la promotion des synergies entre les PME, les centres de Recherche et les universités à travers, notamment, les fonds structurels européens.

On compte 12 organismes de Recherche publics en Italie placés sous la tutelle du MIUR et quelques autres instituts placés sous la tutelle d'autres ministères. Parmi les plus importants en termes de nombre d'employés et de budget, on peut citer le Conseil National des Recherches (CNR), l'Agence Italienne pour les Nouvelles Technologies, l'Énergie et le Développement économique durable (ENEA) et l'Institut italien de Physique Nucléaire (INFN). Le réseau des organismes et instituts de Recherche représente 14,9 % de la dépense nationale en R&D et compte 37 850 ETP impliqués dans des activités de Recherche².

Les acteurs privés

L'essentiel des activités de Recherche en Italie dans le secteur privé est conduit par un faible nombre de conglomerats industriels majeurs représentés par des groupes tels que Fiat, Finmeccanica, Telecom Italia, ENI, Pirelli, Prada, Enel, Intesa San Paolo ou encore Unicredit⁴ et par des instituts privés à but non lucratif (principalement dans le domaine médical).

► Le budget de la Recherche

Si la dépense en R&D du pays a augmenté au cours de ces dernières années⁵ elle reste en deçà de la moyenne de l'Union européenne (UE) avec 1,25 % du PIB consacré à ces activités. Cette dépense est néanmoins au-dessus de la moyenne UE dans les régions du Centre-Nord de l'Italie.

En 2013, les entreprises ont participé à cette dépense à hauteur de 54 %, les universités à hauteur de 28,2 %, le reste provenant des organismes de Recherche (14,9 %) et des instituts privés à but non lucratif (2,9 %)².

En ce qui concerne les acteurs publics, les priorités d'intervention en matière de Recherche sont déterminées tous les trois ans au niveau étatique par le MIUR à travers l'élaboration du Programme National de Recherche (PNR). Environ 65 % de la dépense publique en Recherche et innovation est gérée par le MIUR via le financement des organismes publics de Recherche et le financement de différents appels à projets, ce dernier volet étant en forte diminution ces dernières années.

1- http://www.anvur.org/index.php?option=com_content&view=article&id=644&Itemid=569&lang=it

2- ISTAT

3- Rapport de l'Agence nationale d'évaluation italienne (ANVUR) sur l'état de l'Université et de la Recherche en Italie - 2013 - Ambassade de France en Italie <https://www.researchitaly.it/>

4- EU industrial R&D Investment Scoreboard report 2012

5- + 21 % entre 2005 et 2011 selon le rapport 2013 de l'ANVUR.

La Recherche en chiffres

1,25 % du PIB consacré à la R&D en 2013

364 315 personnes participent à une activité de Recherche en Italie
(chercheurs et personnels de soutien)

157 960 chercheurs dont **30 % de femmes**

12 000 **Doctorats** délivrés chaque année

11^e rang mondial dans le système européen des brevets

14^e rang mondial dans le système américain des brevets

3^e pays de l'OCDE en publications scientifiques et techniques

► Les principales filières et axes de la Recherche

En termes de production scientifique, une analyse des bases de données ISI Web of Science et SCOPUS montre que l'Italie présente une spécialisation marquée en sciences physiques, sciences mathématiques et informatiques, sciences de la Terre et sciences médicales.

La création des différents Districts technologiques, consortiums italiens composés d'entités privées et publiques sur des thématiques de Recherche spécifique illustre les filières de Recherche appliquée d'excellence du pays parmi lesquelles les plus réputées : l'aérospatial, la mécatronique ou encore les nanotechnologies.

Des chercheurs italiens réputés¹ :

L'impact de la production scientifique italienne (mesuré en termes de citations) est supérieur aux moyennes de l'UE et mondiale et équivalent à celui de la France.

PARTIE 2

L'internationalisation de l'enseignement supérieur italien

1. La politique d'attractivité des étudiants internationaux

La politique d'internationalisation de l'enseignement supérieur italien s'appuie, entre autres, sur les instruments suivants :

► Uni-Italia, l'agence italienne de la mobilité



Créée en 2010, Uni-Italia est une agence placée sous la tutelle du MAECI (ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale), du MIUR, du ministère de l'Intérieur et de la Fondation Italie Chine. Uni-Italia possède un statut privé à vocation publique et ne reçoit pas de subvention de l'État. Elle a pour mission de favoriser l'attractivité des universités italiennes vis-à-vis des étudiants et chercheurs étrangers. Chargée de l'accueil des étudiants étrangers en Italie, l'Agence dispose de

plusieurs centres au sein des ambassades ou Instituts Culturels Italiens à l'étranger, avec une priorité accordée à l'Asie (3 centres en Chine, 3 en Indonésie, 1 en Corée du Sud, 1 au Vietnam) et une présence au Brésil et en Iran (un centre chacun).

► Bourses pour les étudiants étrangers

À côté des programmes de mobilité financés par l'UE, le MAECI offre des bourses dans le cadre de projets spéciaux pour les étudiants ressortissant de pays prioritaires qui sont définis chaque année, ou aux citoyens italiens qui y résident² afin de favoriser la coopération culturelle internationale, promouvoir la diffusion de la langue, de la culture et de la science italiennes et accroître la visibilité du secteur économique et technologique de l'Italie dans ces pays. S'y ajoutent des bourses pour « projets spéciaux » concernant des formations ciblées, à l'attention elles aussi des ressortissants de pays spécifiques³. Signalons enfin deux programmes particuliers orientés vers la Chine : le programme Marco Polo, développé par la CRUI (*Conferenza dei Rettori delle Università Italiane*, équivalent de la CPU) pour les étudiants chinois désireux de se former dans les universités italiennes et le programme Turandot pour ceux qui veulent s'inscrire dans les Instituts supérieurs de formation artistique et musicale (secteur AFAM).

1- Rapport de l'Agence nationale d'évaluation italienne (ANVUR) sur l'état de l'Université et de la Recherche en Italie - 2013

2- http://www.esteri.it/mae/opportunita/stranieri/2014/20140428_paesi_assegnatari_borse_studio2014.pdf,

3- http://www.esteri.it/mae/opportunita/stranieri/20140812_progetti_speciali%202014.pdf

► Universités pour étrangers

Les universités pour étrangers visent à diffuser et promouvoir la connaissance de la langue et de la culture italiennes à l'étranger. Ces établissements offrent également des cours de langue italienne à tous les niveaux. L'Italie compte trois universités pour étrangers :

- L'université pour étrangers de Pérouse, spécialisée dans la médiation linguistique, la communication, les relations internationales ;
- L'université pour étrangers de Sienne (didactique de l'italien, médiation interculturelle) ;
- L'université pour étrangers *Dante Alighieri* de Reggio Calabria (services sociaux et politiques sociales, médiation linguistique).

► Universités binationales

Parmi les mécanismes de coopération universitaires bilatéraux existant, on signalera les universités binationales suivantes : l'Université Franco-Italienne (voir page 24), l'Université italo-allemande et le

campus sino-italien, fruit d'une collaboration entre plusieurs universités italiennes et chinoises¹.

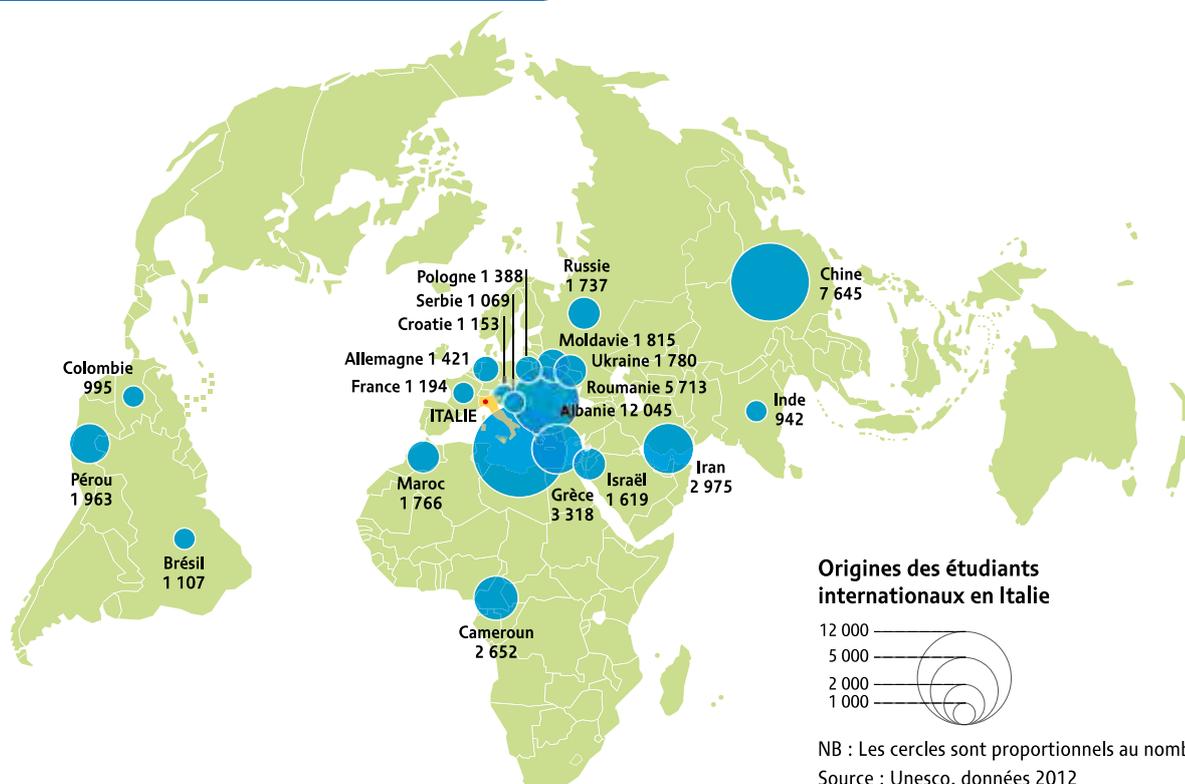
► Formations universitaires en anglais

La Loi sur l'université en vigueur (loi n°240 du 30 décembre 2010, dite « réforme Gelmini ») demande aux universités publiques de modifier leurs statuts pour renforcer leur internationalisation, notamment à travers la mise en œuvre « d'enseignements, parcours et procédures de sélection en langue étrangère »². Nombre d'universités italiennes ont mis en place des formations totalement dispensées en anglais. Elles concernent surtout des matières comme l'économie, le commerce, le management, l'ingénierie, les sciences appliquées et les sciences médicales. La liste de ces parcours est disponible sur le site *University*³, portail du MIUR. À l'image du catalogue des formations en anglais *Taught in English* mis en ligne par Campus France pour la France, le portail du MIUR offre un moteur de recherche multicritères⁴ recensant 512 formations en anglais.

2. La mobilité des étudiants internationaux

► Les principaux pays d'origine des étudiants internationaux en Italie (2012)

► Origine des étudiants internationaux en Italie



1- http://archivio.pubblica.istruzione.it/ministro/comunicati/2006moratti/20_02.shtml

2- <http://www.camera.it/parlam/leggi/10240l.htm>

3- <http://www.university.it/index.php/public/cercacorsilinglese>

4- <http://www.uni-italia.it/it/corsi-in-inglese>

Pays d'origine	Effectifs	Part du total
1- Albanie	12 045	15,5 %
2- Chine	7 645	9,8 %
3- Roumanie	5 713	7,3 %
4- Grèce	3 318	4,2 %
5- Iran	2 975	3,8 %
15- France	1 194	1,5 %
Total étudiants internationaux en Italie	77 732	100 %

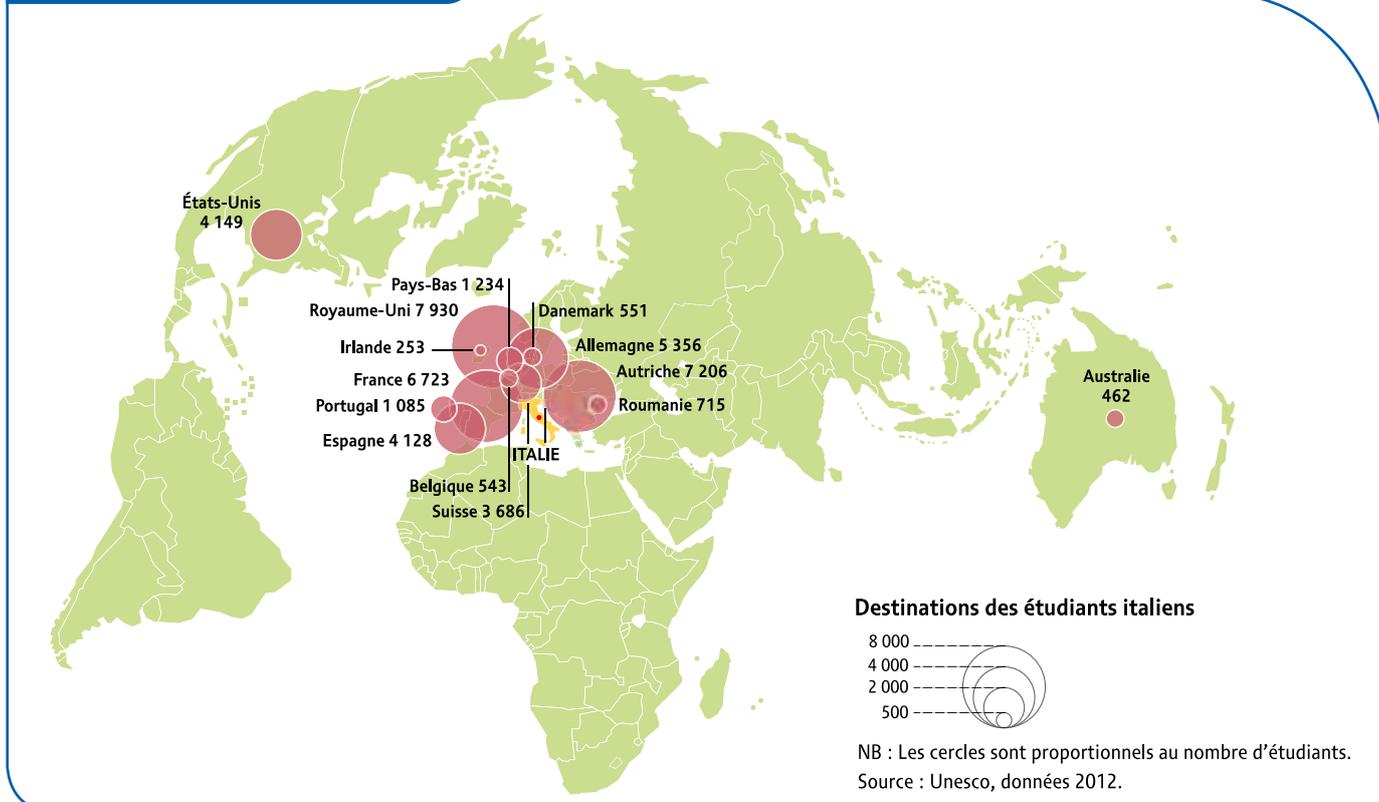
Sources : Unesco, données 2012

En 2012, avec 77 732 étudiants accueillis, l'Italie se place à la dixième position des pays d'accueil des étudiants internationaux. Ils représentent 4,5 % du total des étudiants inscrits en Italie (1 722 874). Ces étudiants provenant de pays différents, sont majoritairement inscrits dans les universités. Les principaux pays d'origine, en dehors de la Roumanie, sont essentiellement des pays extra-communautaires.

L'Albanie avec 12 045 étudiants est depuis de nombreuses années en première place. La Chine est en deuxième position (7 645), avec une forte augmentation au cours des dernières années (+ 48 % depuis 2009), de même que l'Iran (+ 74 %). La France, quant à elle, se place en 15^e position des pays d'origine avec 1 194 étudiants français recensés par l'Unesco en 2012.

► Les principales destinations des étudiants italiens (2012)

► Destinations des étudiants italiens



Pays d'accueil	Effectifs	Part du total
1- Royaume-Uni	7 930	15,5 %
2- Autriche	7 206	14,1 %
3- France	6 723	13,1 %
4- Allemagne	5 356	10,5 %
5- États-Unis	4 149	8,1 %
Total étudiants italiens en mobilité	51 236	100 %

Sources : Unesco, données 2012

Depuis 2009, la mobilité des étudiants italiens dans le monde est en hausse de 28 %, pour atteindre 51 236 en 2012. Les cinq premiers pays accueillent plus de 60 % des étudiants italiens en mobilité. Le Royaume-Uni est passé en première place, devant l'Autriche en 2012, avec 7 930 étudiants. La seconde place occupée par l'Autriche avec

7 206 étudiants, s'explique par la proximité géographique, notamment avec la région autonome du Trentino-Alto-Adige, où l'allemand fait figure de langue officielle, au même titre que l'italien. En troisième position, la France, accueille 6 723 étudiants italiens soit 13,1 % du total.

Allemagne

5 356
étudiants italiens
en 2012,
soit 10,5 %
des étudiants
accueillis
(Source : Unesco)

Actions de promotion de l'Allemagne

En 2012, l'Allemagne est le 4^e pays d'accueil des étudiants italiens en mobilité.

Le DAAD (Office allemand d'échanges universitaires) est présent sur tout le territoire à travers un réseau de 13 lecteurs présents dans 11 villes (y compris les îles) et le siège romain à l'intérieur même de *la Sapienza* (2 lecteurs + 1 personne). Le DAAD mène une politique agressive de promotion de l'offre de formation allemande auprès des étudiants italiens.

En 2013, près de 2 000 bourses ont été accordées en faveur de la mobilité entre l'Italie et l'Allemagne (étudiants, doctorants, post-doc, chercheurs, professeurs).

Les atouts du système allemands mis en avant auprès du public italien sont principalement la gratuité des frais d'inscription et les nombreuses opportunités d'obtention de bourses.

L'Université italo-allemande¹, qui résulte d'un accord datant du 13 avril 2000, a pour mission d'instituer un réseau bilatéral de coopération universitaire, scientifique et technologique. Elle soutient les cursus bi-nationaux, les cotutelles de thèse de Doctorat et la mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants entre l'Italie et l'Allemagne. L'institution compte deux sièges : en Italie auprès de l'Université de Trente et en Allemagne auprès du Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD) à Bonn.

4. Focus programme Erasmus

► Origine des étudiants Erasmus en Italie (2012/13)

Pays d'origine	Étudiants Erasmus en Italie	% du total étudiants Erasmus en Italie	Total étudiants Erasmus	% du total
Espagne	7 425	37,1 %	39 249	18,9 %/1 ^{er}
France	1 909	9,5 %	35 311	5,4 %/5 ^e
Allemagne	1 842	9,2 %	34 891	5,2 %/5 ^e
Pologne	1 427	7,1 %	16 221	8,8 %/3 ^e
Turquie	1 207	6,0 %	14 412	8,4 %/2 ^e
Total étudiants Erasmus en Italie	19 964	100 %	-	-

Source : Commission européenne

1- <http://www.ateneoitalotedesco.org/>

► Destinations des étudiants Erasmus italiens (2012/13)

Pays d'accueil	Effectifs	% du total
1- Espagne	8 040	31,1 %
2- France	3 649	14,1 %
3- Allemagne	2 715	10,5 %
4- Royaume-Uni	2 296	8,9 %
5- Portugal	1 277	4,9 %
Total étudiants Erasmus italiens	25 805	100 %

Source : Commission européenne

Avec 19 964 étudiants en mobilité Erasmus en 2012/13, l'Italie fait partie des destinations les plus prisées du programme (5^e position). Presque la moitié des étudiants sont originaires d'Espagne (37,1 %) ou de France (9,5 %). L'Italie est la première destination choisie pour les étudiants espagnols et la deuxième pour les Turcs participants au programme Erasmus.

Quant aux Italiens, en 2012/13, on comptait 25 805 étudiants Erasmus italiens, soit une évolution de 10 % par rapport à 2011/12 (23 377). Ils sont principalement attirés par l'Espagne (31,1 %) et la France (14,1 %).

PARTIE 3

Le dispositif d'attractivité de la France

1. La francophonie et le réseau de coopération

► Réseau culturel et éducatif français en Italie



Université, Catania



▶ EsaBac : deux diplômes pour un seul examen

Présentation

L'EsaBac, nouveau dispositif éducatif entré en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2010, permet aux élèves italiens et français d'obtenir simultanément deux diplômes à partir d'un seul examen – l'*Esame di Stato* italien, et le **Baccalauréat** français.

Cette double délivrance de diplômes, rendue possible grâce à l'accord signé le 24 février 2009 par le MIUR, Mariastella Gelmini, et le ministre français de l'Éducation nationale (MEN), Xavier Darcos, valide un parcours scolaire véritablement biculturel et bilingue.

La formation à l'EsaBac se place dans la continuité de l'enseignement bilingue franco-italien en place dans les sections internationales et dans les lycées classiques européens, depuis les années 1990. La double certification constitue désormais une véritable avancée pour la coopération éducative entre les deux pays.

Organisation de la scolarité

L'EsaBac constitue un parcours de formation intégré à l'*Esame di Stato* et au Baccalauréat, d'une durée de **trois ans**¹. Deux disciplines spécifiques sont intégrées à la préparation des examens nationaux : **langue et littérature** et **histoire**. Elles sont enseignées en français pour les élèves des établissements italiens et en italien pour les élèves des établissements français. Au-delà de l'intérêt que présente pour les élèves la délivrance simultanée des deux diplômes nationaux, ce dispositif a permis de renforcer le partenariat entre l'Italie et la France dans le domaine de l'éducation. Pour la première fois, les décideurs des systèmes éducatifs italien et français ont élaboré conjointement les programmes et défini les épreuves des deux disciplines spécifiques de l'EsaBac (langue/littérature et histoire). Pour les autres matières, de part et d'autre, les élèves suivent les programmes nationaux.

Dès la première année, afin de permettre aux enseignants de faire face aux nouveautés exigées par l'EsaBac, les autorités françaises et italiennes ont développé conjointement **un programme de formations croisées des professeurs**. 30 Italiens enseignant le français se sont rendus en France début janvier 2015.

EsaBac en chiffres²

- Nombre de lycées EsaBac :
 - En France : **43 + 3 lycées français en Italie** (un 4^e à venir en 2015).
 - En Italie : **279 lycées EsaBac**.
- Épreuves juin 2014 :
 - **2 225 élèves italiens reçus** (144 lycées concernés) – en 2015 ils seront plus de 6 000.
 - **466 élèves français reçus** (39 lycées concernés).
- **Plus de 12 000 élèves italiens inscrits** en section EsaBac dans les classes des trois dernières années de lycée italien.
- **Près de 1 000 enseignants** de langue et de littérature française et d'histoire en français (DNL).
- l'Institut français d'Italie assure dans le cadre de ses actions de coopération éducative :
 - tenue de **30 séminaires régionaux de didactique** pour les enseignants EsaBac ;
 - formation de **20 référents pédagogiques EsaBac italiens** ;
 - invitation de **20 enseignants italiens d'histoire** chaque année à un cours d'été de perfectionnement en France.

En cette 5^e rentrée EsaBac, la valeur ajoutée du double diplôme est rappelée par le MIUR et par le MENESR, qui envisagent non seulement une **nouvelle campagne d'adhésion au dispositif** (pour exemple en France, l'académie de Paris souhaite ouvrir deux nouvelles sections EsaBac dont l'une au lycée Henri IV) mais aussi une **expérimentation pour un EsaBac à visée technologique et professionnelle**.



Université, Trévise

1- Pour l'Italie, les trois dernières années du lycée qui en compte cinq.
2- Données 2014/15

2. La mobilité des étudiants italiens vers la France



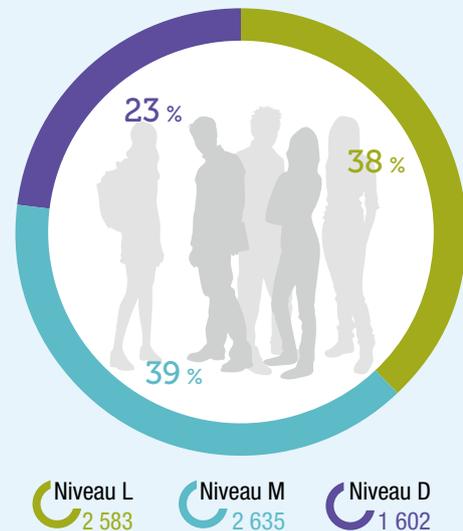
Université, Milan

Selon le MENESR, la France a accueilli, en 2013/14, 9 322 étudiants italiens dont 6 820 à l'université, soit une augmentation de 28,8 % en cinq ans.

Ils se répartissent quasiment à égalité aux niveaux Licence et Master (38 % et 39 % respectivement). Ils sont 23 % en Doctorat, ce qui fait de l'Italie un pays où le nombre de doctorants formés en France est parmi les plus élevés. À eux seuls, les doctorants italiens représentent un tiers des doctorants européens en France (hors français).

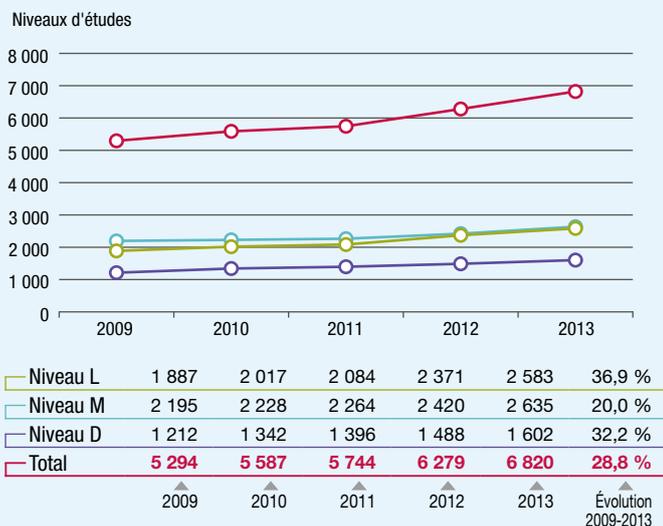
Ils suivent majoritairement les formations de Lettres, Langues Sciences humaines et sociales (53,7 %), ainsi que celles de Sciences et STAPS (18,7 %). Suivent les formations de Droit, Sciences politiques, (11,4 %), Médecine, Pharmacie, Dentaire (8,7 %) et Économie, AES (7,5 %).

Répartition des étudiants italiens par niveau en 2013-2014



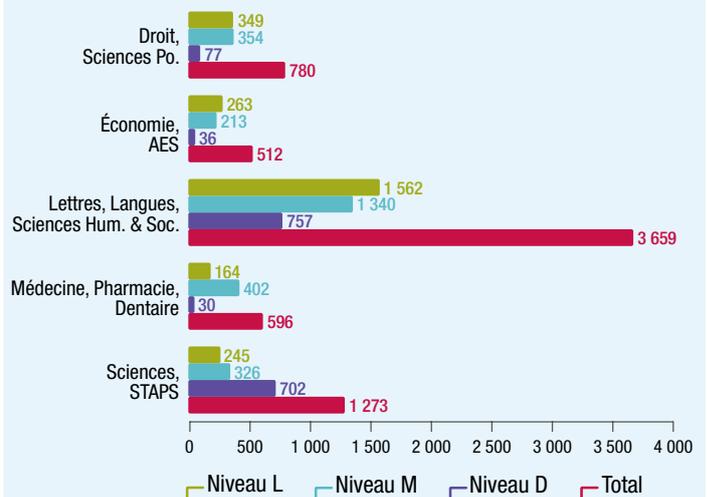
Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Évolution de la répartition des étudiants italiens par niveau d'études dans les universités françaises depuis 2009



Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Répartition des étudiants italiens par discipline et niveau dans les universités françaises en 2013-2014



Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES



Chiara Pittaluga
Ancienne étudiante en Interprétation
Echange Erasmus à l'ISIT (Licence)
puis échange à l'ESIT (Master)

Pourquoi avez-vous choisi la France comme destination d'études ?

J'ai choisi la France comme destination d'études car le français est ma première langue vivante étrangère et j'avais envie de mieux connaître le pays et la culture française mais surtout d'améliorer mon niveau de langue. J'avais déjà eu la chance de visiter Paris et j'étais restée fascinée par cette ville qui m'offrirait énormément d'opportunités.

J'ai pu profiter de deux séjours universitaires à Paris ; le premier dans le cadre du projet Erasmus, lors de ma Licence en Communication Interlinguistique Appliquée et le deuxième lors de mon Master en Interprétation de Conférence, dans le cadre du projet CIUTI (association internationale des instituts universitaires de traduction et d'interprétation). Les deux séjours se sont très bien passés : deux expériences magnifiques qui ont enrichi mon bagage linguistique et culturel. Je me suis rapidement liée d'amitié avec beaucoup d'étudiants Erasmus qui venaient de toute l'Europe et qui partageaient la même expérience que moi. Mais j'ai surtout essayé de me faire des amis français, car je trouvais que c'était la meilleure façon de connaître une culture de près.

Quelles sont, selon vous, les différences entre le système d'enseignement supérieur italien et français ?

J'ai remarqué une organisation assez différente au niveau des cours et du type d'études et d'efforts qu'on demande aux étudiants. En France les cours sont très « actifs », les enseignants requièrent et

s'attendent à une vive participation de la part des élèves, alors qu'en Italie le professeur tient une leçon plutôt « frontale », il est le seul à parler et les étudiants n'interviennent que pour poser les questions à la fin. Cela dépend aussi beaucoup de la matière étudiée : le Master que j'ai choisi implique nécessairement une grande participation en classe de la part de l'étudiant, puisqu'il s'agit d'un cursus très pratique et professionnalisant, et les deux manières d'apprendre la méthode en Italie et France se ressemblaient beaucoup. Pour ce qui a été de mon expérience la plus récente, auprès de l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT), les différences avec la SSLMIT de Trieste (*Scuola Superiore di Lingue Moderne per Interpreti e Traduttori*) dans laquelle j'étais inscrite, étaient nombreuses : l'école française offrait des structures plus modernes (les appareils techniques, les cabines et les casques), les classes étaient moins nombreuses (3 ou 4 élèves, ça dépendait beaucoup des langues) et les opportunités d'échange/stage avec d'autres établissements scolaires ou auprès des plus importantes institutions étaient assurées pour chaque étudiant.

Quels sont les points positifs et négatifs de cette expérience ?

Les deux expériences que j'ai pu avoir en France ont été extrêmement utiles pour ma formation : elles m'ont appris à vivre toute seule dans un pays étranger, à être confrontée à un système scolaire différent, à observer et apprendre la méthode de travail qu'on apprend dans les universités françaises et à peaufiner mes connaissances de la langue. Paris et les connaissances que je me suis faites dans cette ville magique m'ont beaucoup rapprochée des arts visuels et en particulier du cinéma, qui est devenu le sujet principal de mon mémoire de fin d'études surtout grâce à la rencontre d'une professeure qui avait réalisé les sous-titres d'un film que j'avais particulièrement aimé.

Vous sentez-vous proche des étudiants français ?

Oui, je me sens proche des étudiants français et j'ai eu la chance de tisser des liens d'amitié et de rencontrer des personnes exceptionnelles avec lesquelles je garde contact après des années.

Ce que je conseillerais aux étudiants italiens qui souhaitent étudier en France : cherchez à entrer en contact tout de suite avec les Français, qui sont un peu méfiants au début, mais qui peuvent se révéler les meilleurs amis d'une vie !



Ancienne étudiante
en Sciences Politiques
Echange Erasmus à SciencesPo

Quelles sont, selon vous, les différences entre le système d'enseignement supérieur italien et français ?

Le système italien donne davantage d'importance à la théorie et la méthode d'enseignement est plus traditionnelle, c'est-à-dire que la plupart des cours sont tenus tout le temps par le même professeur qui donne des cours magistraux (pas d'échange avec les étudiants). En plus, l'examen final est oral et il y a toujours la possibilité de refuser la note. Par contre, en France j'ai eu des cours plus dynamiques, il y a des lectures à faire toutes les semaines, des fiches de lecture à rédiger, des présentations à préparer en petit groupe. L'examen final était surtout écrit.

Quels sont les points positifs et négatifs de cette expérience ?

Points positifs : avoir vécu dans un autre pays, avoir appris une langue, avoir connu des gens provenant de plein de pays différents.

Point négatif : la vie à Paris est un peu chère.

Avez-vous le sentiment d'avoir fait des progrès en français ?

Oui, tout à fait, surtout à l'oral et dans les situations du quotidien.

Auriez-vous un conseil à donner aux étudiants italiens désireux de venir étudier en France ?

Allez-y !

3. Campus France en Italie

L'Espace Campus France de Rome, inauguré en novembre 2010, est installé au sein de l'Institut français, Centre Saint-Louis, rattaché à l'Ambassade de France.

Campus France en Italie s'appuie sur un réseau de six lecteurs d'échange, présents à Bari, Bologne, Gênes, Rome et Turin, qui participent à l'ensemble des activités de l'Espace, ainsi que sur le réseau d'Attachés de Coopération pour le français, présents dans les Instituts français de Milan, Florence, Naples, Palerme et Rome.

Outre l'information sur les études en France et l'aide à l'orientation, Campus France en Italie accompagne les étudiants italiens dans leurs projets d'études en France. Relais privilégié entre les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur français, l'Espace est doté de ressources documentaires

misés à leur disposition pour effectuer des recherches directes ou en ligne : site Internet, réseaux sociaux, réalisation de vidéos tutoriels.

Afin de promouvoir l'offre de formation française, Campus France en Italie participe à des salons de promotion des études supérieures, notamment à Rome (Salone dello Studente) et Milan (Dida Expo) ; à des conférences sur l'enseignement supérieur français dans les universités italiennes, les lycées EsaBac et lors des portes ouvertes des Instituts français en région (environ 15 manifestations par an). L'Agence participe également au forum d'orientation organisé chaque année par le lycée français de Rome.

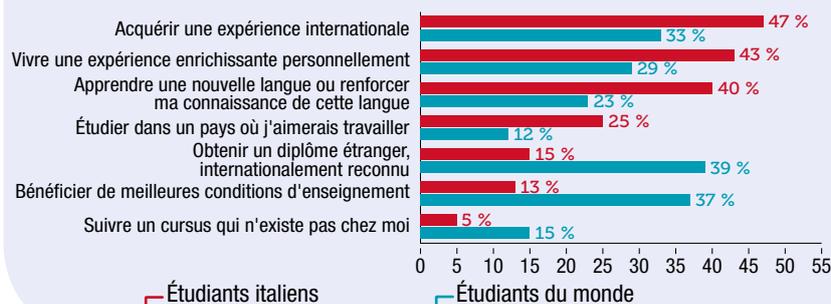


MILANO 2015

Baromètre Campus France / TNS Sofres 2013 : Focus Étudiants italiens

Baromètre online réalisé par TNS de juillet à octobre 2013 auprès de 20 000 étudiants dont 250 étudiants italiens (77 nouveaux arrivants en France, 173 expérimentés ayant engagé ou terminé leurs études en France).

Les déterminants du séjour



56 % choisissent la France comme premier pays d'études à l'étranger



44 % ont déjà étudié à l'étranger

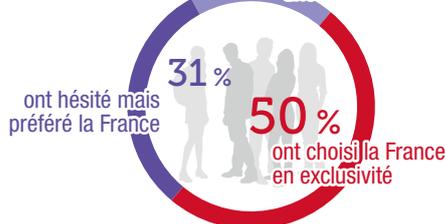
Ce qu'il faut retenir

Dans 40 % des sondés, les étudiants italiens viennent en France dans le cadre d'un échange entre Établissements. Pour 44 % cette expérience internationale n'est pas la première, et seule la moitié choisissent la France sans comparer. Près d'un sur cinq aurait préféré une autre destination, soit le triple de la moyenne mondiale.

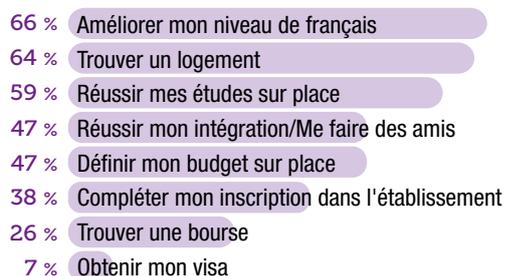
Leurs objectifs d'études à l'étranger sont assez spécifiques. À la recherche d'une expérience internationale, enrichissante sur le plan personnel et d'une progression en langues, ils sont deux fois plus nombreux que la moyenne à espérer trouver un emploi dans le pays d'études, et nettement moins préoccupés par l'obtention d'un diplôme internationalement reconnu ou la recherche de meilleures conditions d'enseignement. Ils choisissent la France pour améliorer leur niveau de français, pour la qualité de sa formation et de ses établissements, ainsi que pour sa qualité de vie.

Pour se renseigner, arbitrer puis se préparer au séjour, les Italiens se distinguent par une très forte utilisation des réseaux sociaux en ligne qui parviennent à dépasser l'utilisation du site Campus France habituellement nettement en tête des sources. Si l'on ajoute les autres sources Internet et les Établissements, les Espaces et Antennes sont finalement nettement moins sollicités que dans le reste du monde.

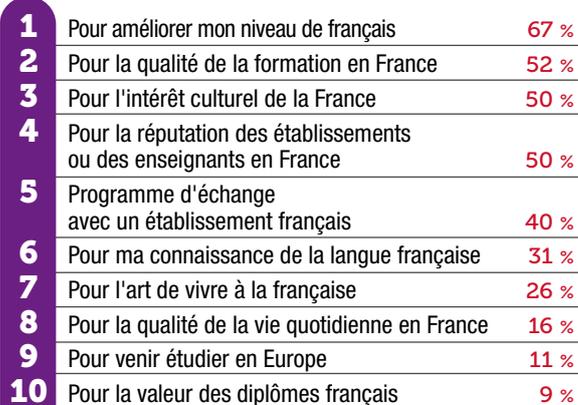
Le choix du cœur : 19 % auraient préféré une autre destination



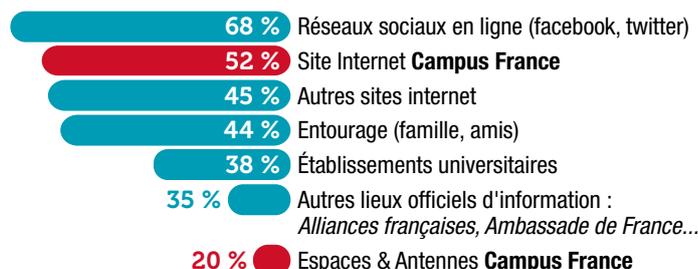
Principales préoccupations des étudiants italiens avant leur venue en France



Les 10 raisons du choix de la France



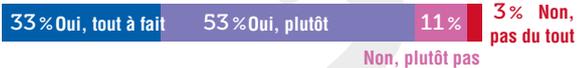
Les sources d'information privilégiées



Le bilan des séjours d'études en France par les étudiants italiens

Niveau de satisfactions des conditions d'accueil...

... de la France en général



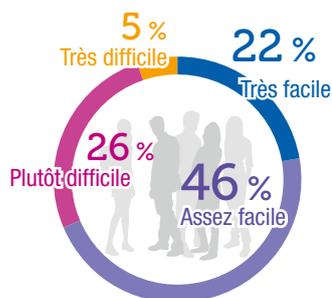
... de l'Établissement



... des étudiants Français



Faciliter d'intégration en France



Bénéfices du séjour en France...

... a contribué à mon enrichissement personnel	96 %
... a valorisé mon cursus universitaire	86 %
... me sera utile demain dans le cadre de mon activité professionnelle	82 %
... a favorisé mon insertion professionnelle	58 %
... m'est aujourd'hui utile dans le cadre de mon activité professionnelle	18 %

Niveau de satisfaction détaillé des étudiants italiens en cours de séjour

ACCUEIL & INTÉGRATION

L'accueil des étrangers en France	●	72 %
L'intégration sociale	▲	67 %
L'accueil des Français	▲	59 %
Les procédures administratives	×	48 %

VIE QUOTIDIENNE

L'intérêt culturel	●	91 %
L'intérêt touristique	●	90 %
La qualité de la vie quotidienne	●	89 %
Les sorties, possibilités de loisirs	●	86 %
L'art de vivre à la française	●	81 %

ENSEIGNEMENT

La qualité de l'enseignement	●	81 %
La qualité des infrastructures sur le campus	●	79 %
Les méthodes d'enseignement	▲	67 %
Le système de notation	▲	58 %

DÉPENSES

Le coût des études	●	86 %
Le système de santé	●	78 %
L'offre de logement	×	42 %
Le coût du logement	×	41 %
Le coût des études	×	37 %

BÉNÉFICES FUTURS

La valeur des diplômes	●	79 %
La possibilité de travailler en France après ses études	▲	67 %

● Satisfaits × Insatisfaits ▲ Mitigés

Niveau de satisfaction et de recommandation

Niveau de satisfaction à l'issue du séjour



Niveau de prescription de la France après le séjour



Ce qu'il faut retenir

A l'issue du séjour, les étudiants italiens sont largement satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé par la France et par leur établissement, nettement plus partagés sur l'accueil des étudiants français. Néanmoins, seul un étudiant sur trois signale des difficultés initiales d'intégration, finalement surmontées si l'on en juge par le bilan très positif du séjour.

Ces étudiants apprécient largement la qualité de vie quotidienne et d'enseignement, le coût des études et la qualité du système de santé. Les obstacles les plus marquants ont été le logement, le coût de la vie et les contraintes administratives. Signalons quelques bémols sur les méthodes d'enseignement et le système de notation qui impliquent une adaptation.

Comme les autres étudiants étrangers en France, les Italiens ayant terminé leur séjour d'études sont largement convaincus des multiples gains de cette expérience (enrichissement personnel, valorisation du cursus, utilité dans leur activité actuelle, sinon pour le futur parcours professionnel). Par contre, ils sont moins nombreux à en mesurer les effets immédiats sur leur activité au moment de l'étude.

Au final, le taux de satisfaction général des Italiens atteint 93 % (57 % très satisfaits). En adéquation avec les autres étudiants, 88 % déclarent qu'ils prescriront la France comme destination d'études.

PARTIE 4

La coopération bilatérale universitaire et scientifique

Outre le travail de promotion des études supérieures françaises réalisé avec Campus France, la coopération universitaire et scientifique bilatérale, s'appuie, en Italie, principalement sur quatre institutions-relais : le service scientifique et technique (SST) de l'Ambassade de France actif sur les thèmes de l'innovation, sciences dures et appliquées), l'Institut français Italia pour la coopération dans le domaine lettres et sciences humaines et représentation Campus France), l'École française de Rome et l'Université Franco-Italienne.

1. La Recherche et l'innovation en Sciences dures et appliquées (SST)

La coopération scientifique et technologique entre la France et l'Italie est formalisée par un accord signé en 2001 entre les deux gouvernements. Dans ce cadre, divers accords plus spécialisés ont été signés, comme celui portant sur la **Recherche polaire**, à travers la **station franco-italienne en Antarctique « Concordia »**, la seule base de ce type, fruit d'une collaboration entre l'Institut Polaire Paul-Emile Victor français et son homologue italien, le **Programma Nazionale Ricerche in Antartide**.

Dans le **domaine spatial**, une coopération générale a été établie au moyen d'un accord intergouvernemental sur l'espace (2007). Celui-ci en définit les grands axes, que ce soit dans le cadre de l'Agence Spatiale Européenne, de l'Union européenne, ou aux niveaux multilatéral et bilatéral. En ce qui concerne ce dernier point, outre l'échange de données entre leurs programmes nationaux d'observation de la Terre, la France et l'Italie mènent des projets communs dans le domaine des télécommunications spatiales gouvernementales et coopèrent au sein du programme d'observation de la Terre militaire MUSIS (*Multinational Space-based Imaging System*). Cette coopération institutionnelle se redouble d'une coopération industrielle, en particulier avec l'Alliance Spatiale établie par les groupes français Thales et italien Finmeccanica, au travers de deux sociétés communes, Thales Alenia Space et Telespazio.

Le **programme d'actions intégrées Galilée** (déclinaison franco-italienne du PHC) soutenu par les deux MAE, le MIUR et le MENESR, vise à développer les échanges scientifiques et technologiques entre les laboratoires de Recherche des

deux pays, notamment par des échanges entre des jeunes équipes sur des thématiques innovantes d'intérêt commun.

Le programme de **bourses de Recherche**, géré par l'Ambassade de France en Italie et axé sur des thématiques spécifiques¹ permet à de jeunes étudiants italiens d'effectuer un Doctorat en cotutelle avec une université française ou encore un séjour de Recherche durant quelques mois dans un laboratoire français. Réciproquement, le gouvernement italien finance un programme de bourses équivalent pour de jeunes étudiants français désirant travailler en Italie.

En ce qui concerne le domaine de l'**innovation**, l'Ambassade de France attribue deux prix dans le cadre du programme du MAEDI « *Young Entrepreneur Initiative* » pour inciter les entreprises italiennes innovantes à se développer et à trouver des partenaires en France.

2. Les lettres et sciences humaines (Institut français d'Italie)

L'**enseignement du français et la Recherche en francesistica** (études françaises) sont une priorité de la politique de coopération de l'IFI. Celle-ci s'appuie sur le réseau des six lecteurs d'échange culturel cofinancés par l'Institut français d'Italie et des universités partenaires (Rome 1 *la Sapienza*, Rome 3, Bari, Bologne, Gênes et Turin) et répond à une demande des étudiants et enseignants-chercheurs qui reste élevée et est même parfois en nette augmentation. L'enseignement du français à l'université revêt aujourd'hui un intérêt supplémentaire avec le développement du projet EsaBac dans le secondaire, qui met chaque année sur le marché universitaire un nombre croissant de bacheliers italiens francophones (plus de 2 500 en 2014), dont beaucoup pourront être candidats à des séjours universitaires en France ou aux doubles cursus franco-italiens. La Recherche en francesistica dispose d'un portail, intitulé EFMR (« Études françaises mises en réseau » : <http://www.efmr.it/>) et lancé par l'Institut français d'Italie en collaboration avec l'université de Gênes. Ce portail, qui centralisait au départ les informations sur les activités de Recherche en études françaises s'est élargi progressivement au domaine de la francophonie au sens large et, au-delà, à toutes les collaborations franco-italiennes en sciences

1- <http://www.ambafrance-it.org/Aller-en-France-Bourses-de>

humaines et sociales. Il se complète d'un carnet de Recherche nouvellement institué sur la plateforme Hypothèses : <http://efmr.hypotheses.org/>.

Par ailleurs, l'Ambassade de France en Italie et l'Institut français d'Italie initient ou soutiennent des projets ou manifestations en Sciences humaines et sociales qui répondent à des thèmes prioritaires, en lien avec les préoccupations du moment.

En complément, l'Ambassade de France en Italie attribue chaque année, en collaboration avec la Fondation Primoli, des bourses doctorales et postdoctorales en lettres et sciences humaines à de jeunes chercheurs italiens accueillis dans des équipes de Recherche françaises¹.

3. L'École française de Rome²

► Présentation de l'École française de Rome (EFR)

L'EFR est un établissement public français à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle fait partie du réseau des cinq écoles françaises à l'étranger (EFE), avec l'École française d'Athènes, l'Institut français d'archéologie orientale, l'École française d'Extrême-Orient (EFEO), la Casa de Velázquez.

Son siège se trouve au Palais Farnèse partagé avec l'Ambassade de France en Italie. Conçue d'abord comme relais de l'École française d'Athènes (1873), elle est fondée en 1875 avec pour ambition d'assurer le rayonnement de l'excellence française dans la Recherche en histoire et en archéologie. Depuis le début des années 1970, elle s'est ouverte aux études contemporaines et à l'ensemble des sciences sociales.

L'EFR accueille des doctorants (boursiers et doctorants sous contrat), de jeunes chercheurs (membres), ainsi que des enseignants-chercheurs, chercheurs et autres personnalités scientifiques plus confirmées : chercheurs résidents, chercheurs mis à disposition par le CNRS et chercheurs partenaires des programmes scientifiques. Près d'un millier de personnes fréquentent l'EFR chaque année, pour des séjours qui vont de quelques jours à l'année entière.

► Ses missions

→ Offrir à de jeunes chercheurs la possibilité de mener à bien leurs travaux dans les meilleures conditions ; leur donner, par la fréquentation de chercheurs confirmés et le suivi des programmes de recherche auxquels l'EFR collabore, par l'organisation d'ateliers doctoraux, un complément de

formation aux métiers en lien avec la recherche en SHS ;

- permettre la rencontre de chercheurs venus d'horizons et de pays différents, par l'organisation de programmes collectifs. Ainsi, l'EFR est à la fois un lieu où il est possible de venir développer ses propres projets et un lieu de rencontre, d'ouverture et de dialogue entre les disciplines ;
- diffuser les avancées de la recherche¹. Chaque année sont ainsi publiés environ vingt-cinq volumes en version papier ou numérique, ainsi que la revue les *Mélanges*, qui se décline en six fascicules par an (Antiquité, Moyen Âge, Italie et Méditerranée modernes et contemporaines).

► Dispositif pour les chercheurs confirmés : le statut de chercheur résident

À l'École française de Rome, ce titre est accordé à des enseignants-chercheurs, des chercheurs statutaires ou des post-doctorants sous contrat qui sont accueillis pour une durée de six mois renouvelable, afin de contribuer à la réalisation d'un programme scientifique en collaboration avec l'EFR.

L'accueil est réglé par convention entre l'EFR et l'organisme de rattachement de ces chercheurs. L'École met à leur disposition tous ses moyens matériels et scientifiques pour faciliter la réalisation de leur programme. Une aide pour favoriser leur séjour hors de leur résidence peut en outre être proposée par l'EFR lorsque le programme ne bénéficie pas de financements extérieurs propres.

► Opportunités pour les jeunes chercheurs et étudiants

Bourses de l'École française de Rome

Les candidats peuvent provenir soit des universités françaises ou d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche française (École normale supérieure, École nationale des Chartes, École pratique des hautes études, École des hautes études en sciences sociales, Institut d'études politiques, etc.), soit être inscrits en co-tutelle avec une université française. Ils peuvent également provenir d'université dans les pays où travaille l'École : pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) ou des Balkans occidentaux (Albanie, Croatie, Serbie, Slovaquie).

Deux sessions de sélection sont organisées chaque année, au mois de mars et de septembre.

Bourses Daniel Arasse en histoire de l'art

Depuis 2001, l'École française de Rome et l'Académie de France à Rome - Villa Médicis attribuent chaque année huit bourses pour des missions en histoire de l'art. Ces bourses de recherche sont

1- http://www.italie.campusfrance.org/sites/locaux/files/campusfranceitalie/ca_actualite/289777/Bando%20Borse%20di%20ricerca%20in%20lingua%20e%20cultura%20francese%202015.pdf.

2- www.efrome.it

destinées à des candidats, français et étrangers, titulaires d'un Master 2 français ou d'un diplôme équivalent (tesi di laurea specialistica) spécialistes d'histoire de l'art, souhaitant se rendre à Rome pour effectuer une recherche, dans les institutions romaines et/ou italiennes, portant sur la période moderne et contemporaine.

Contrats doctoraux en partenariat avec l'EFR

D'une durée de trois ans, les contrats doctoraux sont passés entre l'État (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et un doctorant afin de permettre à ce dernier de se consacrer à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse.

En partenariat avec une École doctorale d'une université française, l'EFR peut recevoir un doctorant sous contrat préparant une thèse en archéologie, histoire ou sciences sociales.

Postes de membres scientifiques

À l'issue d'une sélection de haut niveau, l'EFR accueille chaque année des membres scientifiques qui se consacrent à des travaux de recherche dans les domaines relevant de l'établissement, répartis en trois sections : l'Antiquité, le Moyen Âge, les Époques moderne et contemporaine. Les candidats à ces postes sont soit doctorants ; soit titulaires d'un Doctorat ; soit maîtres de conférences ou personnels assimilés des universités ; soit justifient de titres ou diplômes universitaires ou scientifiques étrangers jugés équivalents par la commission d'admission.

Ateliers doctoraux

Ateliers destinés en priorité à de jeunes chercheurs (étudiants de Master 2, doctorants, jeunes post-doctorants), et conçus comme des dispositifs de soutien aux doctorants pour les aider à progresser dans leurs recherches, sont fréquentés par des étudiants internationaux qui ne proviennent pas toujours d'universités et/ou de disciplines connaissant déjà l'institution.

Stages

Ponctuellement, l'EFR accueille aussi en stage des étudiants dans les domaines de l'archivistique, du patrimoine, de l'histoire, de l'administration...



Dômes de Rome

1- www.publications.efrome.it

L'EFR en chiffres (2013/14)

10 chantiers archéologiques en cours en Albanie, Croatie, Italie, Maroc

35 programmes de recherche en activité

26 ouvrages publiés

18 membres scientifiques

141 boursiers (séjour de 15 jours à 2 mois)

24 mensualités d'aide à la mobilité pour chercheurs résidents

963 chercheurs accueillis dans le cadre de programmes de recherche

21 811 entrées à la bibliothèque

210 000 volumes conservés à la bibliothèque

4. Université Franco-Italienne (UFI)



Présentation de l'UFI

L'Université Franco Italienne/*Università Italo Francese* (UFI/UIF) est une institution de promotion de la collaboration scientifique entre la France et l'Italie, créée sur la base d'un accord intergouvernemental, signé à Florence le 6 octobre 1998. L'UFI/UIF est financée par le MENESR (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) pour la France et par le MIUR pour l'Italie. Les Secrétariats ont leur siège, pour l'Italie à Turin et pour la France à Grenoble.

Ses missions

- Renforcer la coopération universitaire entre les deux pays, dans le cadre de la formation continue et de la Recherche ;
- favoriser la délivrance de doubles diplômes et de diplômes conjoints, à travers la réalisation de cursus d'études communs ;
- promouvoir et soutenir les programmes conjoints de Recherche scientifique et technologique.

► Ses activités

L'UFI/UIF propose des financements dans le cadre de différents appels à projets :

Programme Vinci

L'objectif du programme Vinci est de promouvoir la mobilité des étudiants, doctorants, enseignants et chercheurs, l'échange de méthodologies et d'expériences didactiques, l'approfondissement des connaissances linguistiques, ainsi que la constitution d'un réseau d'excellence scientifique et de la formation entre les deux pays.

Programme Galilée

L'objectif est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de Recherche des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations, notamment par des échanges de Recherche. Le programme est ouvert aux laboratoires de Recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur et à des organismes de Recherche français et italiens.

Programme d'accueil de professeurs invités – « Visiting Professor » (initiative uniquement italienne)

L'Università Italo Francese, dans le cadre de ses activités dans le domaine de la formation supérieure, met à disposition des cofinancements pour les Universités italiennes intéressées à accueillir un professeur, chercheur ou professionnel de haute renommée provenant d'institutions universitaires ou de Recherche françaises pour un trimestre d'activité d'enseignement.

Label scientifique

À partir de 2007, l'Université Franco Italienne attribue son propre Label à des initiatives franco-italiennes de grand intérêt culturel et scientifique. Le Label peut être accompagné d'un financement, après expertise du Conseil Scientifique de l'UFI/UIF.

L'UFI/UIF en chiffres : en 13 ans d'activité, l'UFI/UIF a distribué

Plus de **100** financements pour des projets de Licence et Master prévoyant la délivrance de **double diplômes** ou de diplômes conjoints.

Plus de **650 aides à la mobilité** pour thèses de Doctorat en cotutelle.

Environ **80** financements pour des **contrats doctoraux** pour thèses de Doctorat en cotutelle.

Plus de **170 projets présentés dans le cadre du programme Galilée**, afin de développer de nouvelles relations de coopération scientifique autour de projets communs en favorisant notamment les échanges de recherches italo-français entre des jeunes équipes et sur des thématiques innovantes.

Une **centaine d'initiatives franco-italiennes** de grand intérêt culturel et scientifique ayant obtenu le Label scientifique UFI/UIF.



Basilique Santa Maria della Salute, Venise



Antonella Cammisa,
Directrice de l'Internationalisation
Université de Rome 1 – *la Sapienza*

Avec plus de 200 accords Erasmus actifs en 2014-2015, 7 Masters et 1 Licence conjoints, la France représente certainement le pays avec lequel les échanges d'étudiants, chercheurs et enseignants sont le plus intenses à *la Sapienza* – si l'on excepte les accords Erasmus avec l'Espagne.

La France représente, en raison des liens universitaires et scientifiques qui unissent historiquement nos enseignants et chercheurs – et plus récemment grâce aux échanges d'étudiants pour des périodes d'études ou des stages en centres de recherche, entreprises et universités – une des destinations favorites pour la mobilité sortante à *la Sapienza*.

Certains établissements français, comme les universités Pierre et Marie Curie, Paris Dauphine ou Sorbonne Nouvelle, sont nos partenaires permanents dans d'importants réseaux européens tels qu'UNICA (Network of the Universities of the Capitals), où *la Sapienza* est active depuis sa fondation dans les années 1990, ou au sein de réseaux plus récents tels que Santander. Comme de nombreuses universités françaises, *la Sapienza* est également partie prenante au partenariat universitaire euro-méditerranéen, notamment grâce aux réseaux Tethys, basé à Aix-Marseille, et Unimed, basé à *la Sapienza* – mais aussi à travers divers projets Tempus et Erasmus Mundus.

Mais avant même le lancement des programmes européens, depuis la fin des années 1990, *la Sapienza* a pu, grâce à l'appui du ministère italien de l'Université et de la Recherche (programmes triennaux d'incitation à l'internationalisation du système universitaire) et au lancement de l'Université italo-française, s'engager dans de nombreuses activités conjointes, en particulier dans le domaine de l'enseignement.

Les expériences les plus réussies continuent d'être mises en œuvre. Elles sont soutenues, à travers les appels annuels de *la Sapienza* pour la collaboration bilatérale et le soutien à la mobilité des étudiants, dans le cadre de parcours d'études intégrés et de doubles diplômes. Je citerai par exemple notre double diplôme en droit avec l'Université de Panthéon-Assas, les réseaux en ingénierie construits avec certains des meilleurs établissements de France, nos cotutelles et Doctorats internationaux en représentations sociales et communication ou en astrophysique, ainsi que nos doubles diplômes en physique, avec le soutien du programme Erasmus Mundus.

Je regrette de ne pouvoir citer ici les innombrables collaborations scientifiques – qui vont de la médecine à la physique, des statistiques à l'histoire moderne, de la génétique au génie aérospatial ou à la chimie – qui voient les départements de *la Sapienza* travailler en étroite collaboration avec de nombreuses universités et instituts de Recherche français.

Enfin, l'excellente coopération que nous entretenons avec l'ambassade, Campus France et les lecteurs d'échange a permis la réalisation de manifestations communes telles que les journées franco-italiennes, la diffusion constante d'informations sur les possibilités d'études et de recherche en France ou l'activation de programmes de tandem.

Nous espérons, au cours des prochaines années, voir grandir l'intérêt des étudiants français pour notre université, afin que le nombre de ceux qui viennent de France chez nous puisse égaler celui de nos étudiants qui vont dans les universités françaises.

CampusArt

CampusArt est un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français proposant des formations dans les domaines des arts et de l'architecture, animé par l'Agence Campus France, avec le soutien des ministères français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Affaires étrangères et du Développement international, et de la Culture et de la Communication, ainsi que de l'ANDÉA (Association Nationale des Écoles Supérieures d'Art).

Ce programme donne des informations sur les études et les diplômes d'art et d'architecture et permet de présenter une candidature en ligne à différents niveaux des cursus artistiques et d'architecture, sans concours et sans passage physique devant un jury d'équivalence.

Plus de 200 formations de niveau Licence, Master et Doctorat sont proposées à ce jour par une sélection d'Écoles supérieures d'art et d'architecture publiques ou privées et quelques universités ; elles sont présentées sur le site CampusArt dans un catalogue accessible dès la page d'accueil.

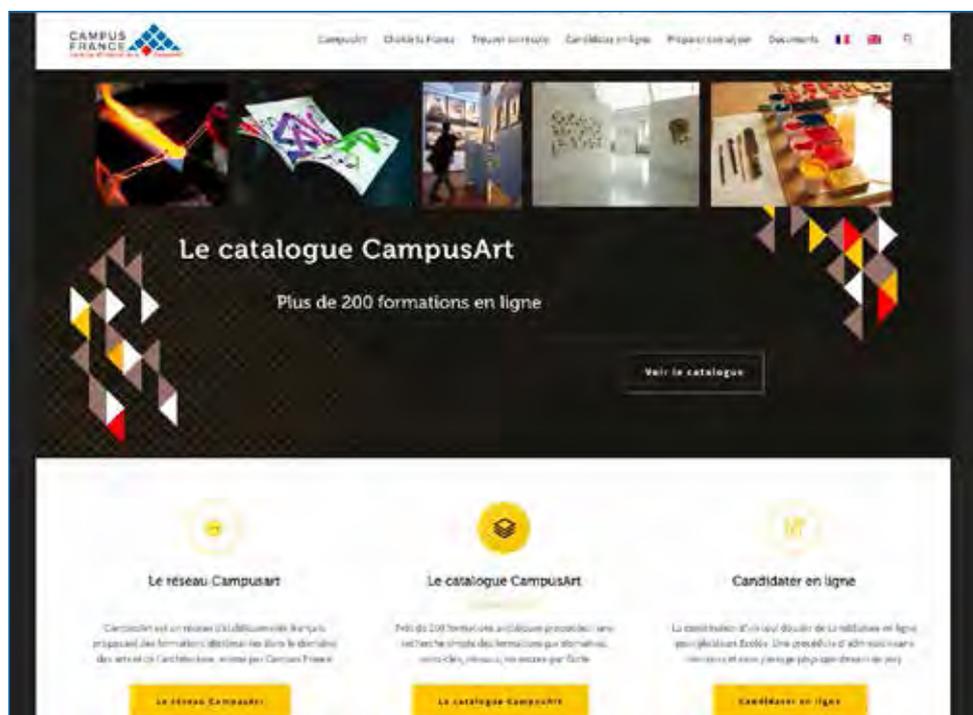
Un calendrier précis est établi pour tous, établissements et candidats, afin que, munis tôt dans l'année d'une certitude d'inscription, les candidats préparent leur séjour, visa, demande de bourse et perfectionnent encore leurs compétences linguistiques. Un engagement respectif précoce permet aussi d'éviter la volatilité vers d'autres pays de formation.

Avec un seul dossier en ligne (y compris le dossier personnel, travaux artistiques et musée imaginaire), le candidat se présente à l'ensemble du réseau CampusArt.

www.campusart.org

Contact :

Marie Chamoreau, Responsable de l'offre de formation artistique et du réseau CampusArt
marie.chamoreau@campusfrance.org



Le DOSSIER pays ITALIE est le 25^e volume de la collection.

Ces publications ont pour but d'offrir un panorama local en matière d'enseignement supérieur, de décrire le dispositif français de promotion de l'enseignement supérieur dans le(s) pays et de montrer dans quel(s) contextes(s) concurrentiels ce(s) dispositif(s) se déploie(nt).

Directeur de la publication :

Antoine Grassin, Directeur général

Comité éditorial :

Béatrice Khaiat, Directrice générale adjointe ;

Olivier Chiche-Portiche, Directeur de la Coordination géographique ;

Anne Plaine, Responsable Europe, Coordination géographique ;

Alix De Gassart, Responsable adjointe Europe, Coordination géographique ;

Clarisse Zerbib, Responsable promotion Europe, Coordination géographique ;

Anne Benoit, Directrice du service Communication, Presse et Études ;

Didier Rayon, Responsable des Études, service Communication, Presse et Études ;

Charlotte Dupont, Chargée d'études, service Communication, Presse et Études.

Ce dossier pays a été rédigé conjointement par :

Lucie Lagardère, Lectrice d'échange à l'Université *la Sapienza* ;

Lise Macron, Responsable de l'Espace Campus France ;

Benoît Tadié, Attaché de coopération universitaire ;

Marie Zago, Chargée de la communication à l'École française de Rome ;

Tiffany Ziller, Attachée de coopération scientifique.



Campus France remercie tout particulièrement :

Clarisse Bouillot, Université Franco-Italienne ;

Antonella Cammisa, Directrice de l'Internationalisation, Université de Rome 1 - *la Sapienza* ;

Annalisa Di Calisto, Uni-Italia ;

Cristiana Lucentini, ancienne étudiante à Sciences Po ;

Chiara Pittaluga, ancienne étudiante à l'ISIT et l'ESIT ;

Édition : Anne Benoit, anne.benoit@campusfrance.org

Photos et visuels : droits réservés, ©Miquel C., ©Marco Varisco, ©Stefano Mortellaro, ©Paolo Margari, ©Efilpera, ©Bert Kaufmann, ©Fougerouse Arnaud, ©Università statale Milano

Cartographe : Philippe Rekacewicz - ©2014 geoatlas.com

Réalisation : Agence Huitième Jour - Paris

Impression et diffusion : Desbouis Grésil Imprimeur
Campus France

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
28 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris

www.campusfrance.org

Les DOSSIERS Campus France sont imprimés sur papier PEFC-FSC issu de forêts gérées durablement

Avril 2015

ISSN 2117-8496

Placé sous la tutelle des ministres chargés des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur et de la recherche, Campus France a pour principales missions la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil des étudiants étrangers en France et la gestion des boursiers des gouvernements français et étrangers.

